



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale Logement 2023-2024

Service producteur : Département des ressources et des conditions de vie des ménages, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ; Service de la donnée et des études statistiques (Sdes), ministère de la Transition écologique

Opportunité : avis favorable émis le 2 décembre 2020 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 13 avril 2023 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	OUI
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2023 et 2024
Publication JO	OUI
Périodicité	ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'Enquête nationale Logement vise à décrire précisément les conditions de logement des ménages, à apprécier les effets des politiques du logement, à évaluer les dépenses en logement des ménages, ainsi qu'à apporter un éclairage sur les situations de mal-logement.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances) ;
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres ;

- les modalités juridiques d'occupation du logement ;
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages ;
- les dépenses et les aides dont bénéficient les occupants ;
- les ressources perçues par les membres du ménage ;
- le patrimoine en logements des ménages ;
- la mobilité résidentielle des ménages ;
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Cette enquête a vocation à se situer dans la lignée des Enquêtes nationales Logement, enquêtes de grande ampleur réalisées depuis 1955. Elle répond aux besoins d'information de la comptabilité nationale, de la communauté académique et des nombreux acteurs du secteur du logement : administrations publiques, agences et acteurs privés. Elle alimente le débat public sur les questions du logement. La particularité de l'Enquête nationale Logement est d'articuler la description détaillée des conditions de logement avec celle des ménages qui les occupent et de constituer à périodicité régulière un tableau complet et cohérent des situations de logement.

L'échantillon portera sur 27 300 ménages enquêtés en métropole, auxquels s'ajoutent deux échantillons méthodologiques monomodes : 3 500 ménages interrogés en face-à-face et 50 000 ménages sollicités par Internet. Dans chacun des 5 Drom, 2 000 logements seront interrogés. Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidences principales, l'unité statistique sondée est le logement, l'unité statistique interrogée est l'un des occupants principaux du logement.

Le protocole central de l'enquête est désormais en multimode séquentiel en métropole. Le principe est de recueillir un maximum de réponses par Internet, puis de relancer les non-répondants et les orienter vers les modes alternatifs : d'abord vers le téléphone puis, uniquement lors de la première séquence de l'enquête, vers le face-à-face. Dans les Drom, l'interrogation demeure uniquement réalisée en face-à-face.

Le ménage qui réside dans un logement faisant partie de l'échantillon sera informé par une lettre-avis et un mail-avis lorsqu'on dispose d'une adresse mail. La durée d'enquête prévue est de 20 à 30 minutes en moyenne pour chacune des 3 séquences, et de 70 minutes dans les Drom sur un questionnaire posé en face-à-face dans son intégralité.

Le comité de pilotage est chargé de superviser les travaux de l'équipe projet en suivant les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Le comité de suivi instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage. Le comité des utilisateurs de l'enquête Logement s'est réuni dès le début 2021 pour travailler sur le questionnaire. Le comité d'exploitation sera mis en place après la collecte, en reprenant les participants du comité des utilisateurs.

Les premiers résultats de l'enquête seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2025.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité rappelle que le dispositif de l'Enquête nationale Logement (ENL) a fait l'objet d'une expertise approfondie lors de l'examen du dossier du pilote 2022. Le Comité constate que le service a pris en compte les demandes du Comité formulées à cette occasion. Il note que la concertation est large et complète. Elle a notamment inclus des membres des groupes d'exploitation.

- Le Comité souligne que, dans le cadre du passage en multimode de l'ENL, le service a réalisé des travaux importants, qu'il s'agisse de la révision du questionnaire, du passage dans la nouvelle filière d'enquête de l'Insee, des traitements aval et des redressements, etc. Leur portée dépassant largement cette enquête, ces travaux pourront bénéficier à l'ensemble des enquêtes ménages de la statistique publique.
- Le Comité demande au service de se rapprocher du secrétariat du Cnis afin d'étudier les modalités d'une mention explicite de l'échantillon de 50 000 ménages du lot monomode Internet, ainsi que des perspectives d'utilisation des données issues de cette collecte (extension régionale en Île-de-France, mise à disposition des chercheurs pour des travaux sur le multimode...).
- Le Comité note positivement l'intégration de Mayotte dans le champ de l'enquête.

## **Méthodologie**

- Le Comité constate que, du fait du dispositif d'échantillonnage, une partie des résidences principales, dont le statut a changé récemment (moins de 2 ans), ne sera pas enquêtée. Ces logements, neufs, anciennement vacants ou secondaires, constituent 10 % à 14 % du champ théorique de l'ENL. Ils peuvent avoir des caractéristiques particulières, ainsi qu'abriter des populations spécifiques. Le Comité demande en conséquence au service de décrire précisément dans les métadonnées de l'enquête ses champs théorique et effectif. Le Comité demande également au service d'étudier l'utilité du calage pour corriger d'éventuels biais liés à des défauts de couverture.
- Le Comité demande au service de préciser dans les métadonnées accompagnant les résultats de l'enquête, dans quelle mesure le champ permet de couvrir certains logements pouvant héberger, à titre de résidence principale, des populations spécifiques en termes d'âge ou de précarité : résidences de service pour personnes âgées, logement-foyer, hôtels, etc. Il suggère de fournir le cas échéant quelques informations de cadrage (proportion, particularité des logements et ménages) sur ces logements particuliers.
- Le dispositif de l'ENL conduit à différents types de répondants : répondant de séquence 1, de séquence 1 et 2, de séquence 3, du lot monomode méthodologique, du lot face-à-face. Afin de valoriser la charge de collecte que l'enquête représente pour les ménages, le Comité demande au service de maximiser l'intégration des différents questionnaires reçus dans les résultats effectivement diffusés, ou de mettre à disposition de la communauté scientifique l'ensemble de l'information nécessaire à l'étude des effets de mode et/ou de sélection, sous réserve du respect de la confidentialité.

## **Protocole, questionnaire**

- Le Comité observe que, bien que contenue, l'attrition des 3 séquences d'interrogation n'est pas négligeable. Il demande au service de réexaminer, pour le prochain exercice ou la prochaine enquête comparable, la possibilité de répondre en une seule fois, si l'enquêté le souhaite.
- Le Comité salue la présence d'une question sur Airbnb.
- Le Comité invite le service à :
  - intégrer des questions permettant une description plus fine de la fragilité économique des individus, ainsi que de leur quotité de travail ;
  - enrichir les motifs de déménagement par des raisons qui ne dépendent pas du locataire (ou du propriétaire), comme des raisons financières ou de reprise de bail ;

- utiliser avec précaution les consommations d'électricité des déménagés récents, dont la réponse peut concerner le logement précédent ;
- rappeler dans une info bulle que la collecte de l'information sur la situation de couple s'effectue dans le strict respect de la confidentialité.

### **Diffusion**

- Le Comité note que la mise à disposition se fera en 3 temps : d'abord au CASD (séquences 1 et 2) puis au CASD et à Progedo (séquence 3). Il prend acte de la réponse du service, qui propose de mettre à disposition l'ensemble des données y compris les échantillons méthodologiques si ces derniers ne sont pas mobilisés pour la diffusion, ainsi que d'instruire la question d'une diffusion des paradonnées.
- Le Comité demande au service de conserver dans les fichiers mis à disposition les déciles de tirage.
- Afin de faciliter l'accès aux données et la compréhension des différentes pondérations, mais aussi dans un souci de transparence, le Comité demande au service de rédiger une note méthodologique et/ou un document de travail facilitant l'appropriation et la compréhension des données et de leur pondération par l'utilisateur.
- De manière plus générale, le Comité demande au service de maintenir, voire d'accroître, son effort de communication pour valoriser les données recueillies, sous forme de séminaire, d'appels larges à publication, ou en étendant le comité d'exploitation aux chercheurs ayant exploité de précédents millésimes de l'enquête.

### **Environnement juridique**

- Le Comité observe que les courriers adressés aux personnes concernées ne comportent pas l'ensemble des mentions d'information prévues par le RGDP. Il invite le service à prendre contact avec son DPO pour y remédier.
- Le Comité demande au service de préciser la durée de conservation des données.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Enquête nationale Logement et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour les années 2023 et 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS